



TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_7
id. 2824

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de décision modificative pour 2023 du laboratoire vétérinaire départemental, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 50 500 € en mouvements réels et mouvements d'ordre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011 - Charges à caractère général</u>	<u>0,00</u>
<u>012 - Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>50 500,00</u>
<u>65 - Autres charges de gestion courante</u>	<u>-7 000,00</u>
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	<u>7 000,00</u>
<u>68 - Dotations aux provisions</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	50 500,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 500,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>50 500,00</u>
<u>74 - Dotations et participations</u>	<u>0,00</u>
<u>77 - Produits exceptionnels</u>	<u>0,00</u>
<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles de fonctionnement	50 500,00

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>21 - Immobilisations corporelles</u>	<u>0,00</u>
<u>23 - Immobilisations en cours</u>	<u>0,00</u>
Total dépenses réelles d'investissement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10 – Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>0,00</u>
Total recettes réelles d'investissement	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 50 500 €, et correspond à :

- l'augmentation des charges de personnel pour 50 500 €, notamment suite à la hausse du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet et l'application des mesures relatives au pouvoir d'achat ;

- le transfert de 7 000 € de crédits du chapitre 65 au chapitre 67 afin de régulariser des écritures comptables d'apurement.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 50 500 € et correspond au remboursement des charges de personnel par le groupement d'intérêt public « Public Labos ».

Cette décision modificative ne comporte pas de prévisions complémentaires en investissement.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil de gestion du laboratoire vétérinaire départemental du 21 septembre 2023,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la décision modificative du laboratoire vétérinaire départemental pour 2023, qui s'équilibre à 50 500 € en mouvements réels et mouvements d'ordre.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023 Reçu en préfecture le 26/10/2023 Publié le 26/10/23 ID : 082-228200010-20231023-3403-BF-1-1

Le Président,

Michel WEILL